10/01/24



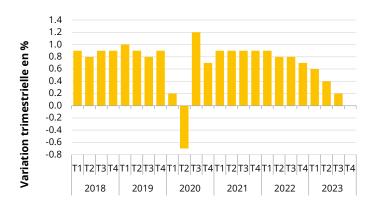
Emploi salarié: + 0.2% au troisième trimestre 2023 et + 1.8% sur 12 mois

Le ralentissement de la croissance de l'emploi salarié se poursuit au troisième trimestre 2023 : le marché de l'emploi salarié n'a connu qu'une faible hausse de +0.2% par rapport au deuxième trimestre 2023. En variation annuelle la progression a été de +1.8% (contre +2.5% au deuxième trimestre 2023). Ce sont les activités de commerce, de transport, de restauration et d'hébergement (+0.4%) ainsi que de l'administration et des autres services publics (+0.9%) qui montrent les progressions trimestrielles les plus importantes par rapport au deuxième trimestre 2023. Pour 4 secteurs d'activités (industrie, construction, information et communication et pour les activités spécialisées et services de soutien) une baisse du nombre de salariés est observée au troisième trimestre 2023.

Les activités financières et d'assurance (+3.2% sur un an), ainsi que l'administration et les autres services publics (+3.3% sur un an) sont les branches les plus dynamiques en comparaison annuelle. Pour les activités financières et d'assurance le développement favorable provient des activités des établissements bancaires. Quant au deuxième secteur, ce sont les services de l'administration centrale qui ont enregistré la croissance la plus importante. En variation annuelle le secteur de la construction a connu une baisse importante de -1.4% du nombre de salariés. Ce sont les activités de construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels qui ont enregistré la plus grande perte d'emplois. Ce secteur a connu trois variations trimestrielles négatives consécutives en 2023.

Au troisième trimestre 2023 l'évolution du nombre de salariés était similaire pour les frontaliers et pour les résidents (+0.2% par rapport au deuxième trimestre). Pour les salariés frontaliers belges on observe une stagnation du nombre de salariés depuis deux trimestres. En variation annuelle, le nombre de salariés résidents non communautaires a progressé de 11.4% (+1.5% pour les résidents luxembourgeois). A noter que le nombre de salariés résidents communautaires a baissé de -0.7% au troisième trimestre 2023.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ (PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRÉCÉDENT)



Source: STATEC, Comptes nationaux, données corrigées des variations saisonnières

STATEC

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ

	2022	2022		2023			2022		2023			
		<u>T3</u>	T4	T1	T2	Т3	T3	T4	T1	Т2	Т3	
	Nombre de personnes	Variation en % sur un trimestre*						Variation en % sur un an**				
Emploi salarié intérieur	472 427	0.8	0.7	0.6	0.4	0.2	3.4	3.1	2.9	2.5	1.8	
Pays de résidence et nationalité												
Résidents au Luxembourg	251 176	0.7	0.5	0.5	0.3	0.2	2.6	2.4	2.3	2.1	1.5	
Luxembourgeois	122 730	0.5	0.4	0.4	0.4	0.2	1.8	1.5	1.5	1.8	1.5	
Communautaires (UE 27 + UK)	105 087	0.0	0.0	-0.1	-0.3	-0.3	0.8	0.4	0.1	-0.3	-0.7	
Non communautaires	23 359	4.4	4.0	3.7	2.1	1.3	15.8	17.5	17.4	15.0	11.4	
Frontaliers	221 251	0.8	0.8	0.7	0.5	0.2	4.3	3.8	3.5	2.9	2.2	
Belgique	50 862	0.6	0.6	0.4	0.0	0.0		2.7	2.4	1.6	1.0	
Allemagne	51 709	0.5	0.4	0.3	0.4	0.3		2.3	2.0	1.6	1.4	
France	118 680	1.1	1.1	1.0	0.7	0.3	5.6	5.0	4.6	3.9	3.1	
Sexe												
Hommes	277 702	0.6	0.6	0.5	0.3	0.1	2.9	2.6	2.4	2.0	1.4	
Femmes	194 725	1.0	0.8	0.8	0.5	0.3	4.0	3.8	3.5	3.2	2.5	
Branche d'activité (NACE Rév.2)												
Industrie (extractive, manufacturière, énergie et déchets)	38 477	0.4	0.4	0.1	-0.3	-0.5	1.9	1.9	1.4	0.6	-0.3	
Construction	51 526		0.3	-0.3	-0.6	-0.6		2.2	1.1	-0.2	-1.4	
Commerce, transport, hébergement et restauration	103 876	0.4	0.9	0.9	0.6	0.4	3.0	2.9	3.0	2.8	2.8	
Information et communication	20 962	0.9	0.8	0.1	0.0	-0.3	4.5	4.8	3.0	1.8	0.6	
Activités financières et d'assurance	53 006	0.9	1.0	1.0	0.8	0.3	3.7	3.9	3.9	3.8	3.2	
Activités spécialisées et services de soutien	80 750	0.8	0.6	0.4	0.6	-0.1	5.2	4.7	3.2	2.5	1.6	
Administration et autres services publics	100 993	1.3	0.8	0.8	0.8	0.9	2.7	2.2	3.8	3.8	3.3	
Autres activités	22 838	0.5	0.1	0.2	0.3	0.1	4.0	3.2	1.1	1.1	0.7	

Source: Comptes nationaux

*données corrigées des variations saisonnières ** données brutes

Note méthodologique:

Les estimations de l'emploi se basent sur le concept des comptes nationaux et sont établies en conformité avec le Système européen des comptes nationaux et régionaux 2010 (SEC 2010), qui définit l'emploi en accord avec les critères de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les données sur l'emploi salarié intérieur incluent tous les salariés occupés sur le territoire national, donc y compris les salariés frontaliers habitant au-delà de la frontière nationale et venant travailler au Grand-Duché et excluent les salariés résidents travaillant à l'étranger et les fonctionnaires internationaux résidant dans le pays. L'unité de mesure est la personne. Ainsi une personne qui travaille à mi-temps compte pour une personne, tout comme une personne occupée dans deux postes à mi-temps. Il n'y a pas non plus de conversion en équivalents temps plein.

Les estimations de l'emploi dans les comptes nationaux peuvent différer de celles d'autres statistiques, comme p.ex. les inscriptions à la sécurité sociale publiées par l'IGSS (qui comprennent des salariés qui ne travaillent pas sur le territoire national et qui ne font pas de distinction par unité d'activité économique), ou d'enquêtes, notamment de l'enquête sur les forces de travail (qui ne porte pas sur les frontaliers).

Les données sont corrigées des variations saisonnières et sont sujettes à révision. Pour l'analyse conjoncturelle et l'évolution de trimestre en trimestre, les données sont corrigées des variations saisonnières, alors que les variations d'une année à l'autre sont calculées sur les données brutes.

Les séries longues, brutes et désaisonnalisées, sont disponibles dans la rubrique « Marché du travail » sur le Portail des statistiques.

La diffusion des données se fait une fois par trimestre, 75 jours après la fin de la période de référence (T+75 jours).



Pour en savoir plus

Bureau de presse | **६ +352 247-88455** | ☑ <u>press@statec.etat.lu</u>

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par Marco Schockmel.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source

Restez connectés! Inscrivez-vous à notre newsletter

